

2ND-LIFE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 436 390 euros
Siège social : 78 Impasse des Hérissons
34160 Castries
920 645 520 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 7 AVRIL 2026

Le 7 avril 2026, à 15h00, au siège social Castries,

Vincent Fouquet,

Demeurant 1 Place Christophe Colomb - L'arbre Blanc, Appartement 1604, 34000 Montpellier,

Associé unique et seul Président de la Société 2ND-LIFE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 78 Impasse des Hérissons 34160 Castries à 1 Place Christophe Colomb - L'arbre Blanc, Appartement 1604, 34000 Montpellier, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1 Place Christophe Colomb - L'arbre Blanc, Appartement 1604, 34000 Montpellier. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Vincent Fouquet